

Besoin d'aide urgente! divorce de mes parents 1

Par Lydichka, le 29/04/2009 à 14:40

Bonjour,

Pour expliquer un peu ma situation, la procédure de divorce dure depuis 2006, c'est mon père qui s'est présenté devant le juge pour divorcé. Je vis avec ma mère depuis cette date. C'est un peu compliquer car j'ai moi même entamé une procédure juridique contre mon père à la même période, celle ci c'est terminé depuis peu me donnant raison.

On reproche a ma mère dans ce courrier de ne pas avoir elle même prit la décision de divorcer. Ma mère a été en très grande dépression et "tait quasi incapable de prendre la moindre décisionA la suite de la séparation, j'ai eut droit a une pension a alimentaire, et de vivre avec ma mère dans la maison de mes parents (sachant que l'attribution n'est pas faite a titre gratuit). Mon avocate qui est la même que ma mère à demander une pension alimentaire pour ma mère (ca ma mère est au chômage et ses revenus sont vraiment petits, la majoration de ma pension alimentaire et le faite qu'on puisse demeurer gratuitement dans la maison. La cour a rejeté le fait que l'on puisse demeurer gratuitement dans la maison. Venant à mon tour, donc j'ai 21 ans à ce jour. L'année dernière j'ai fait une première année de droit à la fac, cette année je n'ai pas continué mes études car décourager, pas le courage etc. je cherche du travail pour essayer de mettre des sous de côté pour l'année prochaine et pour pouvoir assurer le cout de la vie quotidienne. Alors voila mon problème, dans le courrier je vais vous cité ce qu'ils disent:

"Celle ci a réussi les épreuves du Baccalauréat en juin 2007, s'est inscrite en Faculté de Droit pour l'année scolaire 2007/2008, et le certificat médical établi en décembre 2008 par le DR ... n'indique pas que Lydie serait inapte à poursuivre des études, une formation, ni même à occuper un emploi rémunéré....La juridiction pénale a apprécié le préjudice définitif de Lydie, et il ne serait pas légitime de l'invoquer devant la juridiction civile pour justifier l'oisiveté actuelle de cette dernière. A défaut de justification de la réalité de la situation actuelle de Lydie, la cour, ne pourra que supprimer la contribution éducative mise à charge de Mr ... (mon

père)"

Donc voila, pour finir, après mes études l'an passé j'ai travaillé tout l'été en tant que job étudiant, j'ai essayé de m'inscrire en fac de langue, j'ai du écrire un courrier au doyen car mes horaires de travail ne correspondait pas avec les horaires des secrétariats.